



**CREFOP**  
Centre-Val de Loire

**Comité Régional de l'Emploi, de la  
Formation et de l'Orientation  
Professionnelles**

## AVIS CREFOP

### Objet

- **Répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage (article L. 6241-3 du code du travail)**

### AVIS

Avis formulé le : 21 juin 2016 (Bureau du CREFOP)

- Avis Favorable
- Avis Favorable sous réserve des observations émises (cf. concertation)
- Avis différencié en l'absence de consensus (cf. avis différencié)

### Concertation - Consensus

*(Extraits du compte-rendu de la réunion)*

Le Conseil Régional présente l'avis et les propositions émises par la Région pour l'affectation des fonds libres du quota de la taxe d'apprentissage et de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA) au bénéfice des CFA de la région Centre Val de Loire, après instruction des propositions transmises par les OCTA *(cf. éléments de dossiers)*.

Les membres du Bureau du CREFOP sont saisis ce jour pour avis.

L'année 2016 est la première année de fonctionnement du nouveau dispositif de collecte prévu par la loi de mars 2014. Les OCTA perçoivent l'intégralité de la taxe d'apprentissage qu'ils reversent ensuite aux établissements selon leur politique de répartition des fonds libres.

Il est noté une baisse importante des fonds libres collectés en 2016, et des CFA en difficulté. Aussi, l'objectif de la Région est de réduire, par ses avis, les écarts constatés entre 2015 et 2016 pour les CFA en situation de vigilance *(cf. annexe1)*.

### **Observations formulées - concertation**

L'ensemble de la collecte des fonds libres manque de visibilité, notamment pour les OCTA nationaux et en l'absence de données globales sur la collecte, sur les fonds qui remontent au niveau national et sur leur redistribution en région.

Le CNEFOP a la volonté au niveau de la commission des comptes d'avoir une approche globale, des informations régionales et nationales, afin d'analyser les flux des fonds collectés.

Il est important de cerner au mieux les besoins des établissements, et d'apprécier les équipements à prévoir en lien avec l'évolution des métiers.

Le besoin est exprimé de connaître l'affectation des CFA, la politique de fongibilité des OCTA et des fonds libres. A noter que les fonds pré-affectés représentent près de 80% de la taxe apprentissage. Des critères d'affectation pourraient être mis en place pour la fongibilité, qui n'est connue qu'en septembre et avec des variations importantes.

Le travail de gestion, conséquent pour trouver une solution d'équilibre dans l'intérêt des CFA avec un budget contraint, et l'importance du dialogue pour un avis mesuré sont soulignés.

- **Les membres du bureau émettent un avis favorable sur les propositions de la Région.**

Avis différencié